

# Le Mot du Maire

Le 2 août dernier, les membres du Conseil municipal ont dû se réunir, certaines décisions devant être prises pour la rentrée prochaine. Voici donc un résumé des délibérations prises, ce soir-là, par les élus présents et représentés.



En premier lieu, nous avons décidé de souscrire un emprunt - auprès du Crédit Agricole – afin de couvrir notre besoin de trésorerie, dans l'attente du versement des subventions obtenues pour les travaux en cours et à venir sur la commune. Il s'agit là d'un prêt relais de 600.000 €, sur deux ans, au taux fixe de 0,91 %.

Concernant d'ailleurs les travaux d'aménagement de l'entrée du village, nous avons passé un avenant avec l'entreprise SRV Bas Montel, pour des travaux supplémentaires à hauteur de 22.273,60 € HT. Ce chantier devrait définitivement s'achever avec les plantations d'arbres et autres végétaux à l'automne.

D'autre part, nous avons entériné plusieurs projets de conventions.

La première avec le syndicat mixte PACA-THD, afin que notre commune soit desservie par la fibre optique. Le débit Internet de la quasi-totalité des abonnés de Verquières devrait ainsi en être considérablement amélioré.

Une autre convention va être signée avec Orange, afin d'enfouir les fils téléphoniques route de Noves, entre le parking du Mistral et le chemin de l'eau.

De même, un avenant à la convention qui nous lie avec l'Entraide Solidarité 13 sera pris, pour la mise à disposition du nouveau local au club « lou Calabrun ».

Pour ce qui est de la rentrée scolaire, deux conventions seront signées avec notre Agglomération et notre Région, pour l'organisation des transports scolaires.

S'agissant de notre école primaire et du fait du retour à un temps scolaire sur 4 jours (les lundis, mardis, jeudis et vendredis), nous avons pris un avenant à la convention qui nous lie avec la fédération Familles Rurales pour l'accueil des enfants de Verquières au centre de loisirs de Saint-Andiol. La commune participera aux frais de fonctionnement à hauteur de 16€ par enfant et par jour de présence.

Du fait de la disparition des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), une garderie municipale sera mise en place, les jours d'école, de 16h30 à 17h30, moyennant une participation financière des parents de 1,50€ par enfant et par jour de présence. La garderie du matin, assurée de 7h30 à 9h, est maintenue gratuitement.

Pour clore ce « Mot du maire », je vous invite à nous retrouver :

- le mercredi 30 août à 18h à la médiathèque, pour l'inauguration de l'exposition « la Russie insolite »,
- le week-end des 1, 2 et 3 septembre pour notre fête votive, organisée, sur la place de l'église, par les bénévoles de notre comité des fêtes.

Verquières, le 9 août 2017